



Commune de Bessoncourt

A tous les usagers
du service Enfance-Jeunesse

Objet : Inscription année scolaire 2022-2023. Périscolaire et extrascolaire du mercredi.

Madame, Monsieur, Chers usagers,

Pour une prise en compte de l'inscription de vos enfants aux activités périscolaires et extrascolaires du mercredi, nous vous demandons de compléter et retourner au centre d'accueil dont dépend votre enfant les documents suivants :

- ✓ la fiche de renseignements,
- ✓ la fiche d'inscription,
- ✓ la fiche sanitaire,
- ✓ les photocopies des vaccinations,
- ✓ une attestation indiquant que l'enfant bénéficie d'une assurance Responsabilité Civile.
- ✓ la prise de connaissance et l'acceptation du règlement intérieur des centres périscolaires et extrascolaires,
- ✓ la prise de connaissance et l'acceptation du règlement financier,
- ✓ vos n° et régime allocataire à la Caisse d'Allocations Familiales
- ✓ l'autorisation de prélèvement accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire.
- ✓ Le cas échéant, pour les parents divorcés ou séparés, la notification de garde de l'enfant.
- ✓ **Prendre connaissance de l'article 9 sur la procédure d'inscription** : la commission validera les inscriptions, **tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.**

LES DOSSIERS COMPLETS SONT A RETOURNER POUR LE 30 JUIN 2022 AU CENTRE D'ACCUEIL

Pour une inscription occasionnelle au périscolaire, vous trouverez tout au long de l'année, dans le centre, le dossier d'inscription à retourner au Directeur de la structure, au plus tard le **lundi matin avant 09h30** pour la semaine suivante.

Toute modification de coordonnées au cours de l'année doit être impérativement signalée au Directeur de la structure. Ces informations sont primordiales, afin de pouvoir vous joindre en cas d'urgence. L'absence de cette mise à jour, en cas de contrôle des administrations compétentes, ne permettrait pas d'honorer nos obligations réglementaires.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération sincère.

Le Maire